

SALLE DE COMITÉ n° 436

JEUDI, le 10 juillet 1924.

Le comité se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Jean J. Denis, le président.

*Autres membres présents:* MM. Arthurs, Black (Yukon), Brown, Caldwell, Clark, Clifford, Humphrey, Knox, Robinson, Robichaud, Sinclair, (Oxford), Shaw, Speakman et Wallace. 15.

*Présents sur convocation:* M. J. A. W. Paton, secrétaire de la Commission des Pensions; le colonel N.-F. Parkinson, sous-ministre du ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile; M. E.-H. Scammel, sous-ministre adjoint du M.R.S.V.C.

Après une brève discussion, on décide de considérer les modifications à la Loi des Pensions, au lieu de continuer la discussion sur la résolution de M. Humphrey, telle qu'énoncée dans les ordres du jour.

Relativement à l'article 12. (1), la recommandation de la Commission Ralston à la page 13 du second rapport intérimaire est adoptée.

On propose que l'article 12, paragraphe 2 soit abrogé, et soit remplacé par un nouvel article N° 22. Adopté.

Relativement à l'article 13, la recommandation de la Commission Ralston, telle qu'elle apparaît aux pages 16 et 17 du second rapport intérimaire, est adoptée telle que modifiée.

Article 17. La recommandation figurant à la page 18 du second rapport intérimaire est adoptée.

Articles 23-(5), 33-(2), la recommandation de la Commission Ralston figurant à la page 22 du second rapport intérimaire est adoptée telle que modifiée.

Article 31-(3), la recommandation de la Commission Ralston, figurant à la page 23 du second rapport intérimaire est adoptée telle que modifiée.

Article 33-(1), la recommandation de la Commission Ralston, figurant à la page 31 du second rapport intérimaire est adoptée telle que modifiée.

Articles 34-(1), et 34-(3), la recommandation de la Commission Ralston, figurant à la page 37 est adoptée telle que modifiée.

Article 38. La recommandation de la Commission Ralston, figurant à la page 37 est adoptée telle que modifiée.

Article 41. La recommandation de la Commission Ralston, figurant à la page 39 du second rapport intérimaire est adoptée.

En ce qui concerne les paiements par sommes globales, les recommandations de la Commission Ralston, figurant aux pages 42 et 43 du second rapport intérimaire sont adoptées.

En ce qui concerne les listes A et B, les recommandations de la Commission Ralston, figurant à la page 45 du second rapport intérimaire sont adoptées.

Relativement à l'indemnité pour pension, les recommandations de la Commission Ralston, figurant à la page 45, sont adoptées telles que modifiées.

Au sujet de la table des invalidités, la recommandation de la Commission Ralston, figurant à la page 48 est adoptée.

En ce qui touche aux tuberculeux, les recommandations de la Commission Ralston, figurant à la page 49 du second rapport intérimaire sont adoptées, telles que modifiées.